

## **Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté**

**N° 174 - 18 janvier**

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et à vos ami-es.

---

### **SOMMAIRE**

- 1 - Soutien à la maternité Jules Verne à Nantes**
- 2 - Réouverture du centre IVG de Tenon !!! - Collectif Tenon - BRAVO !**
- 3 - Avortement : un recours gracieux auprès du Premier Ministre**
- 4 - Gestation pour autrui : non à la marchandisation du corps des femmes - CNDP**
- 5 - L'Etat algérien s'oppose à la tenue d'un colloque sur les violences faites aux femmes et interdit aux étrangères d'y participer**
- 6 - En 2011, le site viedemeuf s'attaque à tous les sexismes !**
- 7 - La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) condamne l'hypocrisie de l'Irlande sur l'avortement - Communiqué Planning Familial**
- 8 - La CLEF dénonce toute reconnaissance éventuelle d'un statut d'"accompagnant sexuel" - Voir aussi N° 173**
- 9 - Un député UMP missionné par le Premier Ministre travaille à la dépénalisation du proxénétisme ! - L'égalité, c'est pas sorcier !**
- 10 - Etats-Unis : 1,5 million de femmes poursuivent Wal-Mart - Le Parisien**
- 11 - Invitation pour une Action "Santé" coordonnée nationalement**
- 12 - Débat : Femmes et performances économiques : liaison dangereuse ou relation enchantée ?**
- 13 - Pot de sortie des ACTES du Colloque Mouvement des lesbiennes, Lesbiennes en Mouvement**
- 14 - 3<sup>ème</sup> numéro des Poupées en Pantalon**
- 15 - Actes du Colloque "Mouvement des lesbiennes, Lesbiennes en mouvement**
- 16 - Sur Radio Libertaire**

### **ACTION**

#### **1 - Soutien à la maternité Jules Verne à Nantes**

Face à des choix de gestion financière, la Maison de la Naissance, maternité de la clinique Jules Verne, craint de perdre les qualités d'accueil, d'écoute, de respect et de soutien qui ont fait d'elle une maternité réputée.

Les associations « Bien Naître » et « Sauvons la maison de la Naissance », composées d'usagers et de professionnels nous invitent à une soirée d'information et de débat pour réfléchir sur le devenir de cette maternité.

Réunion publique le lundi 24 janvier à 20h30, Médiathèque Jacques Demy, salle Jules Vallès, 24 quai de la Fosse Nantes

Signez la pétition :

[http://www.petitionduweb.com/la\\_maison\\_de\\_la\\_naissance\\_de\\_nantes\\_est\\_en\\_danger\\_8361.html](http://www.petitionduweb.com/la_maison_de_la_naissance_de_nantes_est_en_danger_8361.html)

## **MOBILISATIONS**

### **2 - Réouverture du centre IVG de Tenon !!! - Collectif Tenon - BRAVO !**

Madame De Dadelsen, nouvelle directrice de l'hôpital Tenon nous a indiqué que "le principe de remise en route du centre IVG était acté » Des consultations sont en cours à partir du service d'obstétrique pour l'organisation des conditions d'accueil et le fonctionnement du centre. Après 15 mois de lutte du Collectif unitaire la direction de l'AP-HP a enfin cédé.

C'est grâce à la mobilisation des habitantes et habitants du 20<sup>ème</sup>, des associations, organisations syndicales et politiques qui se sont retrouvées dans de multiples actions : 2 occupations de la maternité, manifestations, débats, film, nombreuses délégations auprès des autorités de l'AP-HP, que ce résultat a pu être obtenu.

Nous soulignons que la pétition du Collectif unitaire signée sur les marchés, sorties de métro... a recueilli 8000 signatures papiers.

Dans l'attente de notre rencontre début Février avec la direction de Tenon qui doit nous présenter son projet, le Collectif restera mobilisé et vigilant. Nous savons quel centre IVG nous voulons, et nous le défendrons ! La lutte unitaire a porté ses fruits.

Pour le collectif Tenon, Jeanine Le roux, tel 01 43 70 88 37 ; Josée Pepin 01 40 30 12 22

PS : de nombreuses associations et organisations ont envoyé des communiqués de presse de félicitations au Collectif Tenon, tous dans la même tonalité. La MMF se joint à elles, bravo le Collectif Tenon !

## **TEXTES**

### **3 - Avortement : un recours gracieux auprès du Premier Ministre**

L'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception (ANCIC), la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC) et le Planning Familial, les trois associations à l'initiative de la manifestation nationale du 6 novembre 2010 pour le droit à l'avortement et contre le démantèlement de l'hôpital public (synthèse du 9 novembre), engagent un recours gracieux auprès du Premier Ministre. Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 17 janvier les trois associations ont expliqué qu'« à l'occasion du 36<sup>ème</sup> anniversaire de la loi Veil et 10 ans après la promulgation de la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et à la contraception, les difficultés d'application s'amoncellent ». L'ANCIC, la CADAC et le « Planning », citent l'Inspection générale des affaires sociales (IIGAS), dans son rapport publié le 2 février 2010 (synthèses des 5 et 22 février), qui « souligne des disparités d'application sur le territoire : information à la contraception, retards de prise en charge pour l'avortement, demandes abusives d'autorisation parentale pour les mineures, absence de choix pour les femmes de la méthode d'avortement et de contraception ». Les associations jugent également que « les dysfonctionnements actuels sont aggravés par les restructurations hospitalières qui réduisent le nombre de services et leurs moyens » et que « l'insuffisance de la tarification du forfait IVG accélère le désengagement des hôpitaux, tant

*publics que privés* ». L'ANCIC, la CADAC et le Planning Familial, engagent donc une action juridique, sous la forme d'un recours gracieux auprès du premier Ministre « pour que la loi et les droits des femmes soient respectés ».

#### **4 - Gestation pour autrui : non à la marchandisation du corps des femmes - CNDP**

Le débat sur la Gestation pour Autrui refait surface... GPA, doux euphémisme pour ne pas parler de mères porteuses, terme qui fait sans doute peur mais qui montre mieux la réalité des choses. Une tribune a été publiée dans le Monde par des personnes proches du PS et des féministes, défendant le droit à la gestation pour autrui.

Revenons un peu sur leurs arguments :

- Le refus de la France d'autoriser la GPA témoigne de « ses propres conservatismes ». On parle de « liberté à conquérir » et on compare avec « le droit au divorce, puis le droit de disposer librement de son corps » qui ont été obtenus au prix d'une « confrontation » et « en répétant les choses avec obstination ». Bref, si l'on comprend bien le droit à la GPA serait un **droit** à conquérir au moyen de la lutte.

Le coup du conservatisme qu'il faut bousculer, Sarkozy nous le fait tous les jours en détournant les mots de leur cadre, contextuel et sémantique : les mauvais coups portés aux travailleurs deviennent « la réforme », la « réforme » des retraites vise à plus de « solidarité », il va « moraliser » le capitalisme, etc.

Oser comparer la « lutte » pour la GPA à celle du droit à disposer de son corps relève tout simplement de mauvaise foi : la GPA est le droit à disposer du corps... de l'**autre**, nuance de taille!

- Le second argument met en avant « la multiplicité et la plasticité des modèles familiaux » en insistant sur le fait que « les liens sociaux priment sur les liens biologiques ». « Parenté et filiation n'ont rien de naturel, ce sont des liens institués ».

D'accord, mais alors, comme les liens sociaux priment sur les liens biologiques, pourquoi prôner la GPA plutôt que l'adoption ? Ne serait-ce pas du biologique qui s'insinue ici sous la forme de quelques gouttes de sperme qui proviendraient du père si ça n'est pas lui qui est stérile. On entend déjà les commentaires : « C'est un peu de nous ». Un peu de traçabilité du code génétique ça ne fait pas de mal.

- Le troisième argument commence par une ritournelle : « Depuis des enfants naissent grâce à des gestations pour autrui dans plusieurs démocraties avancées » Ça se fait ailleurs, donc ça devrait se faire chez nous. Le libéralisme s'étend à la vitesse grand V partout, donc il devrait s'étendre plus vite chez nous... Argument maintes fois entendu, c'est la modernité. « Les droits des femmes et l'intérêt des enfants y sont protégés ». Nous voulons des exemples car nous avons plutôt entendu que ce type de situations créait des imbroglios juridiques terribles.

Puis on pense aux femmes pour lesquelles la solution est toute trouvée : il faut encadrer la GPA selon certains critères pour éviter : « une instrumentalisation des femmes, une réification de leurs corps, une marchandisation de l'enfant » tous termes employés à juste titre par celles et ceux qui combattent la GPA.

- Selon les auteurEs de la tribune, fixer ces critères nécessite « l'ouverture d'un débat ». Car la GPA doit devenir, si elle est encadrée « une authentique pratique altruiste ». Et sont cités les critères : pas de GPA pour les femmes qui n'ont pas eu d'enfant, limiter le nombre de ces GPA, fixer une limite d'âge, ne pas porter un enfant pour ses descendants, pas de relation financière, c'est le juge qui établit l'état civil, la femme peut prendre à tous moments les décisions relatives

à son corps, la société prend en charge le coût de la grossesse.

Mais de qui se moque-t-on ? Dans quelle société vivons nous ? D'où vient un tel angélisme, une telle fausse naïveté ? Nous sommes dans une société où tout se vend et tout s'achète. Nous ne sommes pas dans une société altruiste et nous n'allons pas vers une société altruiste. Croit-on vraiment qu'il n'y aura pas de relation financière ? Et les dessous de table, les dons en nature, ils n'existent pas ? Verra-t-on des femmes riches porter des enfants pour un couple pauvre ? Qui peut évaluer les répercussions qu'il y aura sur mères porteuses et leur famille ?

Soyons sérieuses et sérieux : on ne peut pas instrumentaliser le corps des femmes au nom de la compassion pour autrui. Ce n'est pas la libre disposition de son corps, c'est la libre « dépossession » du corps d'une femme. Les femmes ne sont pas des couveuses. L'adoption existe et elle devrait être étendue aux couples gays et lesbiennes. Mais de grâce, nous ne sommes pas dans une société de Bisounours où comme dit la tribune « des parents, des géniteurs, une gestatrice peuvent permettre, ensemble, la venue au monde d'un enfant ». C'est peut être pour les auteurEs un rêve merveilleux mais il est grand temps de redescendre sur terre et de ne pas nous rejouer le couplet des « travailleuses du sexe ». La coupe est pleine !

## **5 - L'Etat algérien s'oppose à la tenue d'un colloque sur les violences faites aux femmes et interdit aux étrangères d'y participer**

Un collectif d'une quinzaine d'associations algériennes s'était constitué pour organiser, le 25 novembre 2010, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une journée de réflexion sur le thème « *Stop à la violence ! Les Droits aux femmes maintenant* ». Pour partager les expériences menées et échanger sur les critiques émises sur le droit, des intervenantes d'Espagne, d'Italie, de France, du Maroc et de Tunisie avaient été invitées.

*Cette journée, fruit de six mois de travail, a été interdite.*

- Interdite par un Etat algérien qui redoute cette prise de parole de femmes engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et censure les actions menées par elles en dehors des cadres institutionnels qu'il contrôle.

- Interdite par un Etat algérien qui n'assume même pas ce choix politique. En effet, ce n'est que la veille de la conférence que le collectif a été informé, verbalement, de la « non-autorisation » de cette conférence, sans qu'aucune explication ne leur soit donnée.

Le procédé fut le même pour le visa que je demandais (depuis le 5 novembre) en tant qu'intervenante invitée par le collectif. La veille du départ pour Alger, les services du consulat à Paris ne pouvaient le délivrer, « *n'ayant pas reçu l'accord d'Alger* ».

« Non-autorisation », « non-accord »... la non-qualification de ces actes cache mal leur portée et leur signification : interdiction de se réunir, interdiction d'échanger, interdiction de circuler.

Censure, atteintes à la liberté de réunion, aux droits d'expression, de circulation ; Ce n'est pas nouveau pour les Algériennes. Et cela se passe un 25 novembre 2010, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, alors que l'Etat algérien a pris des engagements internationaux en ratifiant la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'encontre des femmes (CEDAW) et notamment celui d'encourager « *l'établissement de (...) recherches sur l'ampleur, les causes et les effets de la violence ainsi que sur l'efficacité des mesures visant à prévenir la violence et à la combattre*<sup>1</sup> ». Engagements bafoués donc.

---

<sup>1</sup> Recommandation n°19 du comité CEDAW (A/47/38), 1992.

Douze associations, membres du collectif et signataires d'un communiqué<sup>2</sup> entendent « réaffirmer leur volonté de se battre contre les violences que, comme femmes, elles subissent avec toutes les algériennes. » Le communiqué se termine ainsi : « [les associations] soulignent qu'alors que les femmes du monde entier commémore cette journée, les femmes algériennes sont sommées de compter silencieusement leurs victimes. » Je partage leur colère et leur amertume. La journée du 25 novembre est aussi l'expression de la solidarité des femmes en lutte contre les violences qu'elles émanent des individus ou des Etats. L'Etat algérien ne brisera pas cette solidarité.

Catherine Le Magueresse - Ancienne présidente de l'AVFT - Paris, le 28 novembre 2010

## **6 - En 2011, le site viedemeuf s'attaque à tous les sexismes !**

Depuis le 1er janvier 2011, le site viedemeuf.fr propose aux internautes de témoigner sur le sexisme ordinaire qu'elles et ils rencontrent au quotidien : famille, sport, engagement, transports, espace public, etc..

L'objectif du site est de mettre en lumière les inégalités femmes - hommes qui persistent dans notre société. Nous entendons encore parfois : « les droits des femmes, c'est gagné », « le féminisme, c'est du passé ». Il suffit de faire un tour sur le site viedemeuf pour prendre conscience que la bataille pour l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être terminée.

Osez le féminisme rappelle qu'en France, les femmes gagnent en moyenne 27 % de salaire en moins que les hommes, assument 80 % des tâches ménagères, représentent 18,5 % des députés, constituent plus de 80 % des travailleurs précaires, sont victimes de violences au quotidien (chaque année, 75 000 femmes sont violées en France) et sont obligées de se coltiner régulièrement les blagues machistes.

Osez le féminisme ! invite tous celles et ceux qui veulent faire reculer le sexisme à venir raconter leur vie de meuf sur <http://www.viedemeuf.fr>

## **7 - La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) condamne l'hypocrisie de l'Irlande sur l'avortement - Communiqué Planning Familial**

Le Planning Familial salue la décision, jeudi 17 décembre, de la Cour européenne des droits de l'Homme qui condamne l'Etat irlandais pour refus d'avortement à une femme qui craignait que sa grossesse n'aggrave sa maladie, tout en considérant cette décision encore trop frileuse au regard des enjeux !

Cette décision de la CEDH va sans doute permettre de mettre un terme à l'hypocrisie de la législation irlandaise qui, si elle reconnaît aux femmes le droit d'avorter dans certaines circonstances, ne leur permet pas de l'exercer sur le sol irlandais.

Le gouvernement irlandais devrait saisir cette opportunité pour suivre la résolution de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe adoptée en avril 2008 qui invitait les états membre à prendre les mesures visant à dépénaliser l'avortement dans les pays où cela n'a pas été fait, à garantir l'accès effectif à ce droit pour toutes les femmes, à respecter l'autonomie du choix des femmes et leur offrir les conditions d'un choix libre et éclairé.

Ce serait ainsi reconnaître à l'ensemble des femmes résidant en Irlande le droit d'avorter dans de bonnes conditions et ne plus contraindre environ 5.000 d'entre elles à se rendre au Royaume-

---

<sup>2</sup> « Communiqué relatif à la « non-autorisation » de la tenue de la journée de commémoration de la journée mondiale contre les violences faites aux femmes », fait à Alger, le 24 novembre 2010.

Unis ou ailleurs pour avoir un avortement, alors que certaines d'entre elles remplissent les conditions d'accès définie par la loi irlandaise (grave danger pour la vie de la femme).

Cette décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme peut également devenir un appui supplémentaire aux Etats de l'Union Européenne de se mobiliser pour que le droit fondamental des femmes à choisir de poursuivre ou pas une grossesse soit enfin reconnu partout en Europe.

Le Planning Familial salue le courage des trois femmes pour leur saisine de la CEDH, activement soutenues par l'Association Irlandaise du Planning Familial, regrette le rejet de la requête de deux d'entre elles et exprime sa solidarité avec les femmes d'Irlande.

*Contacts : MFPP, Marie-Pierre Martinet 06 70 19 83 48*

## **8 - La CLEF dénonce toute reconnaissance éventuelle d'"accompagnant sexuel" -**

Voir aussi N° 173

La CLEF dénonce toute reconnaissance éventuelle d'"accompagnant sexuel" et soutient la position de « Femmes pour le dire, Femmes pour agir », association de femmes handicapées, membre de notre Coordination. Cette prise de position s'inscrit dans notre démarche abolitionniste de la prostitution.

La société prend enfin conscience de la sexualité et de la vie affective des personnes handicapées et nous nous en réjouissons. Mais la notion d' « aidants sexuels » est une mauvaise réponse à un vrai problème : celui des personnes lourdement handicapées qui veulent vivre leur sexualité d'hommes et de femmes dans l'authenticité, et la dignité et pouvoir créer une relation amoureuse. Poser comme principe qu'il y a une sexualité *spécifique* des personnes handicapées qui réclame une réponse *spécifique* est une erreur et conduit - une fois de plus - à la ghettoïsation du handicap.

Le raisonnement selon lequel, « puisque ça se fait ailleurs, ça doit se faire chez nous » est un faux syllogisme. Le recours à des « aidants sexuels » formés et rémunérés pose fondamentalement la question de la prostitution comme réponse à de soi-disant « besoins ». On sait que la demande est essentiellement masculine et que la réponse serait essentiellement féminine. Mais même s'il s'agit d'aidants masculins, le problème demeure : celui de la marchandisation du corps, de la femme ou de l'homme. Il ne peut justifier un « ajustement » des lois sur le proxénétisme, alors que la France est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et le trafic des êtres humains.

Ce qui manque ici, c'est une réflexion approfondie sur ce qu'est la sexualité humaine dont fait partie la sexualité des personnes lourdement handicapées, différente seulement dans ses modes de réalisation ou d'expression, ainsi qu'une recherche intelligente et ouverte sur l'accessibilité des personnes lourdement handicapées à une sexualité épanouie.

En aucun cas la prostitution, quel que soit son habillage, ne peut constituer une réponse. La réponse n'est pas plus dans l'enfermement des personnes handicapées dans l'attente d'une « prestation » supplémentaire, mais dans l'ouverture de l'environnement en termes de réelle accessibilité, pour permettre la multiplication des opportunités de rencontres, comme par exemple les lieux de loisirs.

Ce questionnement interpelle toute la société sur la sexualité : comment préparer les enfants et les jeunes à des relations sexuelles dans le respect de leur propre corps et de celui de l'autre, à les informer des différences, quelle est la place de la sexualité dans une société de consommation et d'urgence, l'équilibre à assurer entre liberté individuelle et contraintes

sociales?

*Maudy Piot, présidente de FDFA*

## **9 - Un député UMP missionné par le Premier Ministre travaille à la dépenalisation du proxénétisme ! - L'égalité, c'est pas sorcier !**

Le 5 novembre 2010, le Premier Ministre [missionne](#) le député UMP Jean-François Chossy « sur l'évolution des mentalités et le changement du regard de la société sur les personnes handicapées. », l'objectif étant « d'identifier par quelles actions concrètes le handicap pourrait être mieux intégré dans une société où il s'est trop longtemps accompagné d'une marginalisation. »

Ô surprise, avant même la fin de ce mois de novembre, Jean-François avait déjà des réponses à apporter. C'est au magazine [Elle](#) qu'il les dévoile au grand public, le 22 novembre.

Présenté par le magazine comme un élu qui « se bat aujourd'hui pour un droit à la sexualité pour tous » et qui « planche sur un projet de loi légalisant les assistants sexuels en France », Jean-François Chossy met en avant l'exemple de la Suisse où « il existe des assistants sexuels qui interviennent auprès des personnes handicapées et qui se font rémunérer pour cela ». Evidemment, le député sait que, contrairement à la Suisse, la France est un pays abolitionniste qui refuse de réglementer l'esclavage sexuel. Qu'à cela ne tienne, il propose aussi de « faire évoluer la législation très ancienne sur le proxénétisme et la prostitution ».[2]

*A la lecture de cet entretien, plusieurs questions se posent :*

- Si Jean-François Chossy savait déjà ce qu'il fallait faire, pourquoi lui confier une mission ? Peut-être pour mieux légitimer ses positions intenable ? Peut-être pour donner plus de force à des revendications fortement critiquées par des associations de personnes handicapées ? L'association *Femmes pour agir, femmes pour le dire* écrivait ainsi dès le 30 novembre une lettre ouverte pour dénoncer cette proposition humiliante pour les personnes handicapées : « La question de la pleine sexualité des personnes handicapées doit pouvoir être réfléchie dans un contexte citoyen et digne. Nous ne voulons pas d'une sexualité au rabais ni tarifée, ni condescendante. » Le député le sait bien d'ailleurs puisqu'il précise au sujet de sa proposition de loi : « Je ne parle pas d'amour car on ne peut pas légiférer, je parle du phénomène mécanique de la sexualité. » Belle vision de la relation à l'autre !

- Pourquoi Jean-François Chossy ne pense-t-il pas la question de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées en la mettant en rapport avec les moyens que notre société aurait à déployer pour rendre réel leur accès à une vie sociale, professionnelle, culturelle et politique ? Sans doute parce qu'il coûte moins cher de laisser croire à des personnes en situation de souffrance et de discrimination qu'elles peuvent tirer profit d'un service marchand qui les transformera d'emblée en esclavagistes sexuels que de construire des politiques publiques à la hauteur des enjeux qui leur permettraient, au même titre que n'importe qui, d'avoir la chance de faire des rencontres amicales, amoureuses ou autres par elles-mêmes dans un rapport d'égalité qui présuppose la liberté de la relation et donc son caractère non-marchand.

- Enfin, Jean-François Chossy pense-t-il à celles - car il s'agira avant tout de femmes, nous le savons bien, qui seront sacrifiées au nom de la lutte contre la discrimination - qui devront assurer cet « accompagnement sexuel » ? Pense-t-il aux professionnelles du paramédical contraintes de se prostituer pour remplir leur contrat de travail et ne pas être licenciées ? A-t-il déjà prévu de créer des Bap Pro ou des BTS « accompagnement sexuel » ? Veut-il réellement

contribuer à banaliser la prostitution et les violences sexuelles par la dépénalisation du proxénétisme, seul moyen de légaliser « l'accompagnement sexuel » ?

Les réponses à ces questions nous diront si le parti présidentiel veut nous préparer une société où certains auraient le droit d'acquérir, entre autres produits de consommation, le corps d'autres êtres humains.

Un important coup de canif au [contrat abolitionniste auquel la France a adhéré en 1960](#), a été porté par le Ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, en 2003 avec la loi sur la sécurité intérieure qui pénalise les personnes prostituées, autrement dit les victimes du système prostitutionnel. Aujourd'hui, la Convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humaines et de l'exploitation de la prostitution d'autrui pourrait définitivement passer à la trappe si Jean-François Chossy parvient à réaliser ses fantasmes !

Face à ce danger, nous nous positionnons clairement du côté du mouvement abolitionniste qui porte le projet d'une société où les relations humaines sont libres et gratuites. Nous nous positionnons du côté des parlementaires qui, comme Odette Terrade, Nicole Borvo-Seat ou Danielle Bousquet, veulent renforcer la protection des victimes du proxénétisme par la responsabilisation et la pénalisation de ceux sans qui ce système n'aurait aucune raison d'être : les clients prostituteurs.

L'égalité, c'est pas sorcier !

Blog : <http://ledefifeministe.blogspot.com>

Groupe de discussion : [legalite-cest-pas-sorcier@googlegroups.com](mailto:legalite-cest-pas-sorcier@googlegroups.com)

## **10 - Etats-Unis : 1,5 million de femmes poursuivent Wal-Mart - Le Parisien**

L'initiative n'est pas banale et risque de coûter cher au géant américain de la distribution Wal-Mart, le plus gros employeur privé des Etats-Unis. Les employées et anciennes employées, soit 1,5 millions de femmes, ont décidé de porter plainte contre la société pour « discrimination sexuelle ». Ces femmes lui reprochent de ne pas avoir respecté la parité en matière de rémunération et de promotion.

La Cour suprême a accepté lundi d'examiner au printemps 2011 la validité de la plainte portée au départ, en 2001, par six femmes et pourrait donner son feu vert à la plus grande action en nom collectif (class action) de l'histoire.

Les six employées de Wal-Mart à l'origine de la plainte ont estimé « être moins payées que les hommes à des postes comparables, en dépit d'une meilleure notation et d'une plus grande ancienneté ». Elles seraient payées 5% à 15% de moins que les hommes et n'occupent qu'un tiers des postes d'encadrement et 14% de ceux de directeur de magasin, alors qu'elles représentent 72% des 1,3 million d'employés du groupe.

*Des milliards de dollars en jeu*

En 2007, en première instance, un juge fédéral a autorisé les employées de Wall-Mart à représenter en leur nom la totalité des employées de Wal-Mart depuis décembre 1998, soit environ 1,5 million de personnes ayant travaillé dans les 3 400 supermarchés américains de la chaîne. La décision a été confirmée en avril par la cour d'appel de San Francisco dans une décision très serrée (6 voix contre 5), aujourd'hui contestée par Wal-Mart devant la Cour suprême.

Il s'agit de « la plainte en nom collectif contre un employeur la plus vaste de l'histoire », estime



le numéro un mondial de la distribution, rappelant que «des milliards de dollars» sont en jeu. Les employées réclament le réajustement rétroactif de leurs salaires mais aussi une amende pour le préjudice subi et bien sûr un changement de la politique salariale de l'entreprise. Si la plus haute juridiction des Etats-Unis autorise la plainte, le tribunal chargé d'examiner les accusations sur le fond pourra néanmoins décider de réduire sa taille à la mesure des femmes effectivement discriminées.

*Novartis condamné à payer 175 millions de dollars*

«Il faut apporter la preuve absolue que les plaignantes sont en mesure de montrer qu'elles étaient toutes moins bien payées que des hommes dans des situations comparables», explique à l'AFP David Sanford. Cet avocat est intervenu dans une affaire similaire entre le laboratoire pharmaceutique Novartis et 5 600 employées. Elles ont gagné le procès et ont passé un accord avec le laboratoire d'un montant de 175 millions de dollars d'indemnités et de dommages et intérêts.

## **COLLOQUES, DÉBATS, MEETING....**

### **11 - Invitation pour une Action "Santé" coordonnée nationalement**

Le samedi 22 janvier de 10h à 13h - Bourse du Travail Château d'eau - Paris , Métro République.

La mise en œuvre par le gouvernement de la loi HPST Bachelot-Sarkozy frappe de plein fouet nos hôpitaux, nos maternités, nos centres d'IVG. C'est tout notre service public de santé qui se détériore, tant pour ceux qui en ont besoin que pour ceux qui y travaillent

Les franchises médicales, les déremboursements, les dépassements d'honoraires, les restructurations hospitalières, les privatisations... remettent en cause l'accès aux soins pour des millions de nos concitoyens. Usagers, personnels, élus... il est temps de réagir ensemble ! Lors de sa 15<sup>ème</sup> Assemblée générale de Brive (27-28/11/2010), la Coordination des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité a décidé de vous inviter en tant qu'organisations politiques, syndicales et associatives mobilisées pour garantir le droit d'accès aux soins pour toutes et tous, partout sur le territoire, à une rencontre pour travailler à une riposte commune la plus large possible.

Nous souhaiterions construire ensemble une action nationale qui toucherait simultanément les ARS (Agences Régionales de Santé) dans toutes les régions, celles-ci symbolisant de plus en plus aux yeux de tou-tes le centralisme aveugle, l'idéologie libérale et ses privatisations, et une démocratie sanitaire nettement insuffisante par rapport aux besoins réels des personnes et des territoires. Nous pourrions faire écho de cette initiative lors des États Généraux du Service Public d'Orly les 29 & 30 janvier 2011.

Bien fraternellement et solidairement. Lure le 01/01/2011 Au nom du CA de la CN - Michel Antony

### **12 - Débat : Femmes et performances économiques : liaison dangereuse ou relation enchantée ?**

Autour de la parution de la Controverse du n° 23/2010 de la revue « Travail, genre et sociétés », Le Mage et le Cerlis vous invitent à une rencontre le jeudi 17 février 2011 de 17h à 20h, Amphithéâtre Durkheim, 17 rue de la Sorbonne - 75005 Paris.

Quelles relations entre la présence des femmes aux postes de responsabilités dans les

entreprises et leurs performances économiques ? Nombre de résultats de recherche concordent pour mettre en évidence une telle relation, mais ils posent questions : comment évaluer ces résultats ; Peut-on passer du constat d'une corrélation entre féminisation et performance à la mise en évidence d'une relation causale ? ; Faut-il s'en féliciter ou s'en inquiéter ?

*Ouvertures* : François de Singly, directeur du Centre de recherche sur les liens sociaux (cerlis) - CNRS-Université Paris Descartes ; Margaret Maruani, directrice du GDRE Mage et de la revue Travail, genre et sociétés

*Débat animé par* : Jacqueline Laufer, sociologue, HEC-Paris ; Marion Paoletti, politologue, Université Montesquieu-Bordeaux ;

*Avec la participation de* : Michel Ferrary, Gestion des ressources humaines, HEC Genève - Université de Genève et chercheur associé à Skema Business School ; Irène Jonas, sociologue ; Danièle Meulders, économiste, Solvay Brussels School of Economics and Management, Université Libre de Bruxelles ; Catherine Vidal, neurobiologiste, Institut Pasteur

## **SORTIE, CINEMA, LIVRES, RADIO...**

### **13 - Pot de sortie des ACTES du Colloque Mouvement des lesbiennes, Lesbiennes en Mouvement**

Le samedi 22 Janvier 2011 de 18h à 20h à la librairie Violette & Co 102 Rue Charonne 75011 Paris. M° Charonne. Merci de confirmer votre présence (l'intendance doit pouvoir suivre !!) **Oui** je serai présente le 22 Janvier chez Violette & co.

**Non** je ne pourrai participer au pot CLF de sortie des ACTES.

*Coordination Lesbienne En France : [clf.info@yahoo.fr](mailto:clf.info@yahoo.fr)*

### **14 - 3<sup>ème</sup> numéro des Poupées en Pantalon**

A l'occasion de la sortie de leur troisième numéro, Les Poupées en Pantalon seront à la librairie Quai des Brumes, 120 Grand'Rue, 67000 Strasbourg, le 26 janvier 2011 à 19h15 pour une rencontre à laquelle nous avons le plaisir de vous convier.

Ce sera l'occasion d'échanger et de discuter de l'actualité, des luttes féministes et de la nécessité de ce combat aujourd'hui, mais aussi de notre volonté, en tant que magazine participatif, de donner la parole aux femmes par l'écriture.

Féministement, Les Poupées en Pantalon

### **15 - Actes du Colloque "Mouvement des lesbiennes, Lesbiennes en mouvement**

Pourquoi les acheter ? : Parce qu'on y aborde une partie de l'histoire des lesbiennes. Parce qu'explorer le passé permet d'affronter le présent. Parce que les thèmes abordés y sont riches (résumé ci-dessous). Parce que les points de vue y sont originaux. Parce qu'y ont contribué plus de quarante lesbiennes d'horizons divers. Parce que ce colloque fut organisé dans le cadre des 40 ans du féminisme. Parce que, de l'avis général, ils sont beaux. Parce qu'ils comportent, en bonus, la première version de la Chronologie lesbienne. Parce que c'est un ouvrage unique et que c'est aussi une façon de soutenir la CLF.

*On les obtient*

1- par courrier à CLF à CLF c/o CQFD 37 avenue Pasteur 93100 Montreuil : Prénom, Nom, Adresse postale ; à l'ordre de CLF d'un montant de : 15 euros pour 1 exemplaire, 28 € pour 2, 40

pour 3, 54 pour 4, 66 pour 5, 78 pour 6, 90 pour 7, 103 pour 8, 115 pour 9...

### *Résumé*

Les années 1970 et 80 d'abord, véritable creuset d'idées et foisonnement d'initiatives.

Marie Jo Bonnet, à la fois historienne et actrice de cette période, nous fait revivre les prémices des luttes homosexuelles. Si nous pouvons aussi aisément revisiter le passé aujourd'hui, nous le devons en grande partie à la presse lesbienne avec ses centaines de titres amoureusement sauvegardés par les Archives lesbiennes (ARCL) et présentés par Suzette Triton. Catherine Gonnard éclaire d'un regard nouveau les rapports entre les sphères d'action mixtes et non mixtes. Natacha Chetcuti explore les liens entre les mouvements de pensées des années 1970/1980 et ceux d'aujourd'hui. Et enfin, Michèle Larrouy éclaire pour nous ce foisonnement prolifique où les groupes apparaissent et disparaissent, se scindent, s'opposent, s'unissent ...

Plus proches de nous, quelques expériences significatives marquées du sceaux de l'utopie.

Chantal Mellies nous ouvre tout d'abord l'univers fabuleux des lesbiennes voyageuses, qui courent le monde de Terres de femmes en Terres de femmes. Un passage par le cinéma pour mesurer comment ont évolué les images des lesbiennes dans leur rapport à l'argent, présenté par le collectif Débat-Ciné, puis Anne Beniguel nous dévoile les coulisses du festival « Quant les lesbiennes se font du cinéma » : un véritable laboratoire d'autogestion. En région, on peut affirmer avec Brigitte Boucheron : Toulouse : Bagdam Espace : lesbien première langue ». Et bien sûr, la préoccupation de l'action.

Le groupe LOC'S, (lesbiennes of Color) insiste sur l'urgence de créer son propre espace politique, Danielle Charest réactualise les analyse sur l'hétérosexualité à la lumière de la mondialisation et la Coordination Lesbienne en France tente de mesurer à quel point les aspirations et les revendications des lesbiennes ont évolué en quarante ans.

Les Actes rendent compte des ateliers de réflexion qui ont complété les interventions de la première journée du colloque

### **16 - Sur Radio Libertaire**

- Avec Sarah de l'association Voix d'Elles Rebelles, association féministe et mixte créée en 1995 à Saint-Denis (93). Elle est née à l'initiative de femmes et de jeunes filles françaises, immigrées et issues de l'immigration. Défense du droit des femmes et des jeunes filles de toutes origines, notamment celles issues de l'immigration. Accueil, écoute, soutien psychologique et assistance juridique. Solidarité internationale.)

- Mercredi 26 janvier, « Les engagements féministes face aux intégrismes et aux pouvoirs politico-religieux : solidarités, acquis et limites », 2ème partie, avec Monique Dental et Marie Josée Salmon

*Vous pouvez écouter et télécharger l'émission sur le site de Radio Libertaire pendant 1 semaine*  
*<http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php> et téléphoner pendant l'émission au 01 43 71 89 40*